



COMMUNE
DE
LAVIGNY

Lavigny, le 14 juin 2013

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2013

Election complémentaire d'un(e) Municipal(e)"

Au Conseil communal de Lavigny,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Suite au décès du Municipal Marc Girard et en vertu de l'art. 47 de la Loi sur les Communes, lequel stipule que « *les municipalités sont composées de 3, 5, 7 ou 9 membres* », la Municipalité sollicite l'accord du Conseil communal pour organiser l'élection complémentaire d'un(e) Municipal(e), à l'occasion des votations fédérales du 22 septembre 2013.

En pratique, le délai pour déposer les listes arrive à échéance le 12 août 2013.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité N°4/2013

décide

- d'accepter la tenue de l'élection complémentaire d'un(e) Municipal(e) à l'occasion des votations du 22 septembre 2013.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de Municipalité, le 24 juin 2013.

La Municipalité